

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-7-3

Séance du vendredi 20 mars 2009

INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008-5-7-3 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 04 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1. Alloue des subventions d'investissement d'un montant total de **86 274 €** pour les monuments historiques et les musées, étant précisé que ce montant sera prélevé sur les crédits d'investissement inscrits sur les codes opérations 2009-D211-9999 Chapitre 204 Fonction 312, Nature 20414 et 2042 Prog/opération 2272 et 2009-D214-9999 Chapitre 204 Fonction 312 Nature 2042 Prog/opération 2302.
 - Commune de Bergheim : 22 800 €
 - Commune d'Ensisheim: 31 000 €
 - Commune de Ste Marie aux Mines : 2 500 €
 - M. et Mme. Simonnot 17 838 €
 - Association pour le Musée de l'Energie Electrique 12 136 €

2. Alloue des subventions de fonctionnement d'un montant total de **68 800 €** pour le soutien à l'animation du patrimoine dont 64 800 € au titre de 2009. Ce montant sera prélevé sur les crédits de fonctionnement sur le code opération 2009-D711-9999-2 Chapitre 65 Fonction 312, Nature 6574, Prog/opération 2277 et 2009-D711-9999-1 Chapitre 65 Fonction 312, Nature 65735 Prog/opération 2277.
 - Association ACEPA : 15 000 €
 - Fédération des Sociétés d'Histoire : 12 000 €
 - Association Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine : 900 €
 - Association Route des Abolitions de l'esclavage : 2 000 €
 - Association des Musées Locaux d'Alsace : 2 100 €
 - Association Centre Culturel Mounier : 500 €

- Association fédérative Mulhouse Sud Alsace : 30 000 €
- Association Alsace des Arts et Traditions populaires : 800 €
- Fondation du Patrimoine 1 500 €

Conformément à la convention triennale en faveur de l'Association La Route des Abolitions de l'esclavage et des droits de l'Homme, il est accordé une subvention de 2 000 € par an pour 2010 et 2011. Il est précisé que ces montants sont attribués sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires lors du vote des budgets correspondants.

3. Alloue une subvention de fonctionnement d'un montant total de **32 986 €** pour le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle. Ce montant sera à prélever sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » ouverte au Budget Départemental 2009 (Code Opération 2009 D711-9999-1 - Chapitre 65, Fonction 312 Nature 65735, Programme/opération 2277 – Service 014).
4. Autorise le Président à signer les deux avenants relatifs aux conventions de financement destinés aux remboursements des fonds de concours versés en trop à la DRAC (les recettes correspondantes sont imputées sur la nature 1321 fonction 312), ainsi que les deux conventions à intervenir avec l'Association « La Route de l'Abolition de l'Esclavage et des Droits de l'Homme » et l'Association « Musées Mulhouse Sud Alsace » au titre du fonctionnement.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions